

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 28 septembre 2023

**Rapporteur :
Monsieur David LE GOFF**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2023 (accusé de réception du 06/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subvention à l'association Objectif Emploi Solidarité

Quimper Bretagne Occidentale souhaite poursuivre son effort dans le domaine de l'insertion par le versement d'une aide à l'association Objectif Emploi Solidarité pour 2023 d'un montant total de 20 000 €, afin de favoriser l'accompagnement des publics en insertion habitant sur le territoire de l'agglomération.

Préambule : Présentation de la structure

Créée en 1984, l'association OBJECTIF EMPLOI SOLIDARITÉ a pour objet de faciliter l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion sur le Finistère sud.

L'association propose des chantiers d'insertion sur des activités d'entretien d'espaces verts et naturels, d'entretien et mise en état de petits bâtis.

Elle porte également une association intermédiaire qui propose du service à la personne (ménage, repassage, entretiens de jardins, etc.) ainsi que quelques mises à dispositions en entreprise pour les clauses sociales :

70 salariés sont ainsi présents sur le site d'OES au quotidien.

60 salariés sous contrat à durée déterminée d'insertion dans les chantiers (20 600 heures) et 16 salariés sous contrat à durée déterminée d'usage pour l'association intermédiaire (4 388 heures).

16 salariés permanents dont 12 dédiés à l'accompagnement et l'encadrement assurent les fonctions supports de l'association.

Sur les chantiers la moyenne d'âge est de 38.5 ans. 95 % sont des hommes et 57 % sont allocataires du RSA. 87% habitent sur Quimper et 14 % sont domiciliés à l'Hôtel social.

Dans l'association intermédiaire, la moyenne d'âge est de 55 ans. 42 % sont des hommes et 16 % sont allocataires du RSA.

1. Contexte de la demande

Les chantiers d'insertion proposent une offre d'insertion spécifique réservée au public le plus éloigné de l'emploi : bénéficiaires du revenu de solidarité active, demandeurs d'emploi de longue durée, avec un accompagnement individualisé, sous contrat (CUI-CAE).

Le modèle économique d'un chantier d'insertion demeure fragile. Pour bénéficier de ce statut, théoriquement, 30 % du budget d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) est couvert par son activité (vente de produits ou de prestations). De plus, un chantier ne peut rentrer en concurrence avec le secteur marchand. Ses prestataires ne peuvent être que les collectivités territoriales.

À ces contraintes exogènes se rajoutent des contraintes endogènes liées d'une part, au manque de diversité des prestations qui impacte le développement de compétences des salariés et d'autre part, à la baisse des prestations sur les périodes de janvier- février et de novembre-décembre.

Or, les projections budgétaires pour 2023 ne sont pas bonnes. La moyenne mensuelle des dépenses de janvier à mai 2023 s'établit à 133 K€ quand les produits stagnent à 98 K€.

Au global, au 31 mai 2023, l'équilibre financier de la structure (chantiers et association intermédiaire) se contracte sous le double effet cumulé d'une baisse de 7 % des subventions de fonctionnement (-92 K€) et d'une baisse des prestations (écart de volume des prestations entre mai 2022 : 597 K€ et mai 2023 : 505 K€) à corrélérer à la perte du marché des allées piétonnes de la Ville de Quimper.

2. Une demande de subvention en hausse

Depuis 2011, et par conventionnement avec Quimper Bretagne Occidentale, une subvention de 9 600 € était versée pour 8 places réservées à des personnes orientées par ACTIFE et domiciliées sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.

Afin de permettre à la structure d'asseoir son équilibre, pour l'année 2023, l'association a sollicité la collectivité pour une demande de 20 000 €.

Cette demande s'inscrit dans une nouvelle dynamique positive et volontariste mise en œuvre depuis 2022 par l'association et qui tend à :

- renforcer le suivi de gestion de l'association ;
- développer l'offre d'insertion sur le territoire ;

- poursuivre la dynamique d'accompagnement notamment par des ateliers d'activité physique ;
- élargir les activités proposées.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une aide à l'association « Objectif Emploi Solidarité », pour 2023, d'un montant total de 20 000 €.